



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°296 DU 13 AU 19 DECEMBRE 2021

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés, 3 victimes de VSBG, 2 personnes torturées et 12 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figure 2 femmes et 3 mineures tuées.

Des Imbonerakure, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant des pré-

més auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

La situation inquiétante de la pandémie de la Covid-19 a été également rapportée.

Ce bulletin revient aussi sur des cas liés à la gouvernance et aux faits sécuritaires ayant fait des pertes en vies humaines et des blessés.

LES GRANDS TITRES

- I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES
- II. DE LA GOUVERNANCE
- III. DES FAITS SECURITAIRES
- IV. DE LA GESTION DE LA COVID-19

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	3
I.1. DU DROIT A LA VIE.....	3
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	3
I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....	3
I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES.....	4
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....	4
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	4
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	4
II. DE LA GOUVERNANCE.....	5
III. DES FAITS SECURITAIRES.....	5
III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	5
III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE.....	5
III.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	6
IV. DE LA GESTION DE LA COVID-19.....	7
V. CONCLUSION.....	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DPE	: Direction Provincial de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

Un membre du parti CNL tué en commune Mukaza, Bujumbura Mairie¹

En date du 15 décembre 2021, Augustin Matata, membre du parti CNL, est mort à la Clinique Prince Louis Rwagasore. Selon des sources sur place, Augustin Matata a été arrêté le 16 novembre 2021 par

des agents du SNR en province Bubanza. Après l'arrestation, il a été conduit au cachot du SNR à Bujumbura mairie où il a subi des actes de torture. Il a par la suite succombé aux coups et blessures lui infligés par des agents du SNR.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue en commune Gihogazi, province Karuzi

En date du 13 décembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Murago, zone et commune Gihogazi, province Karuzi, une femme prénommée Jolie âgée de 22 ans a été tabassé par son concubin prénommé Richard, âgé de 22 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Richard est rentré ivre et s'est immédiatement chamaillé avec Jolie l'accusant de ne pas encore fini de préparer la nourriture du soir à temps, puis il a commencé à la tabasser à l'aide d'un bâton, des gifles et des coups de pied lui disant de quitter sa maison. Selon les mêmes sources, Richard voulait renvoyer la femme chez elle. Jolie est la troisième femme de Richard après avoir renvoyé ses deux anciennes concubines l'une après l'autre.

médicale. Selon les mêmes sources, elle est sous traitement contre les MSTs et la grossesse non désirée. Le présumé auteur de ce viol a été arrêté par la police et détenu au cachot de la police au chef-lieu de la province Rumonge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 décembre 2021 indique qu'en date du 12 décembre 2021, vers 16 heures, sur la colline Rutumo, zone minago, commune Rumonge et province Rumonge, D.I. âgée de 12 ans, a été violée tout près d'un champ de riz. Selon la victime, le présumé violeur portait un masque avant de la violer et a pris fuite après avoir commis le forfait. La victime a été conduite à l'hôpital de Rumonge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 13 décembre 2021, dans l'avant-midi, sur la colline Rukinga, au centre urbain de la commune et province Rumonge, N.U, âgé de 13 ans, travailleuse domestique, a été violée par Jackson Sibomana, travailleur domestique d'un employé du lycée Rumonge. Selon des sources sur place, elle a été conduite à l'hôpital Rumonge pour expertise

Une femme battue en commune Gihogazi, province Karuzi

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une fillette violée en commune et province Rumonge

¹Augustin Matata avait été rapporté dans le bulletin ITEKA N'IJAMBO no 292 de la Ligue Iteka comme une personne enlevée par des Agents du SNR.

I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Un magistrat torturé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 13 décembre 2021, à la 5^{ème} avenue, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Paul Nshimirimana, magistrat de la TGI Bujumbura rural a été torturé par deux policiers attachés au poste de police de la zone Kanyosha. Selon des sources sur place, Jean a été arrêté quand il était dans un véhicule de transport en commun. Ces policiers lui ont accusé de ne pas porter le masque. Selon les mêmes sources, Jean a été tabassé à l'aide des coups de bastonnades, de pieds et de poings. Ces policiers lui ont demandé d'argent pour qu'il soit libre et tranquille ce qu'il a refusé et il a été conduit aux cachots de la zone Kanyosha. La victime a continué d'être battu, malmené et persécuté à l'intérieur du cachot durant plus d'une heure. Dans l'après-midi du 14 décembre 2021, les deux policiers ont été arrêtés par la police et conduits au

poste de police de la commune Kanyosha pour interrogatoire. Après cette séance d'interrogatoire, le même jour, ils ont été conduits à la prison de Mpimba.

Une personne torturée en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 14 décembre 2021, sur la colline Taba, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Eric Ntirandekura, âgé de 35 ans, a été battu par Cyriaque Niyonkuru, âgé de 34 ans et Tharcisse Kamagunira, âgé de 47 ans, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime avait prêté son téléphone à Tharcisse et après quelques temps, quand il est allé demander son téléphone, il l'a trouvé avec Cyriaque et les deux se sont mis à l'injurier puis l'ont tabassé jusqu'à perdre connaissance. La victime a été hospitalisé au CDS Nyabikere tandis que les présumés auteurs ont pris le large.

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne portée disparue en commune Buhiga, province Karuzi²

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 août 2017 indique que Charles Nsabuwanka de la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, est porté disparu depuis le matin du 6

août Des sources sur place indique que Charles Nsabuwanka était le n° 4 des élus collinaires et on a trouvé dans sa chambre un couteau neuf, une corde neuve et un sachet de poison pour les souris, mais aucune trace ne montre qu'il aurait été assassiné.

I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 15 décembre 2021, sur la colline Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, Joris Bukeyenzeza, membre du parti CNL, enseignant au Lycée communal de Gatonde, natif de la commune Shombo, a été arrêté par des policiers au moment où il rentrait de son service et conduit au cachot de la police en commune Shombo. Selon des sources sur place, il a été accusé de propager de fausses informations sur les réseaux sociaux et les médias en exil. Selon les mêmes sources, Pierre Nizigiyimana, administrateur de la commune Shombo accuse cet enseignant d'avoir raconté que certains administratifs communaux forcent le personnel enseignant de

contribuer pour prendre en charge des Imbonerakure qui font des entraînements paramilitaires sur la chaîne de montagnes de Gihinga en province Mwaro.

Onze personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 13 décembre 2021, onze personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition organisée par la police en zone Gatete, commune et province Rumonge. Des sources policières indiquent que toutes ces personnes arrêtées étaient des irrégulières qui ne possédaient pas des CNL. Elles étaient conduites au cachot de la police à Rumonge.

²Selon des sources récentes, Charles Nsabuwanka est maintenant à son domicile. Il avait pris fuite vers la Tanzanie abandonnant même son poste de n°4 des élus collinaires, suite aux menaces de mort des Imbonerakure de sa colline. Il est revenu après 2 mois et est resté en cachette pendant presque une année avant de regagner son domicile

II. DE LA GOUVERNANCE

Destitution de deux élus collinaires membres du parti CNDD-FDD en commune Mpanda, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 décembre 2021 indique qu'en date du 12 décembre 2021, s'est tenu une réunion du conseil communal de Mpanda. Selon des sources sur place, dans cette réunion une décision de destituer Elie Girukwishaka, chef de colline Gahwazi I et le prénommé Emmanuel, chef de colline Rugenge, tous membres du parti CNDD-FDD a été prise. Ils ont été par la suite notifiés de leur destitution par une correspondance. Selon les mêmes sources, ces deux chefs collinaires ont été accusés de mal distribuer des engrais chimiques et une aide qui était destinée aux personnes vulnérables.

Recensement inquiétant du personnel enseignant au Burundi

En date 10 décembre 2021, le ministre de l'Educa-

tion Nationale et de la Recherche Scientifique a adressé une correspondance N° 610/CAB/8984/2021 aux DPEs portant confection des listes actualisées des enseignants en vue de la préparation effective du recyclage des enseignants. Néanmoins, le contenu du questionnaire à remplir présenté aux enseignants suscite des inquiétudes.

A titre illustratif, dans la province Karuzi, du 12 au 18 décembre 2021, un recensement au sein du personnel enseignant a été organisé par des directeurs des écoles. Selon des sources sur place, au cours de ce recensement, on demandait la colline ou le quartier de résidence des enseignants ainsi que l'appartenance politique et ethnique.

La Ligue constate une contradiction entre la correspondance du ministre portant le recyclage des enseignants et recensement à base politique et ethnique.

III. DES FAITS SECURITAIRES

III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

En date du 16 décembre 2021, sur la colline Gahondo, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, un corps sans vie de Méthode Nizigama, âgé de 35 ans, a été découvert, tué à la machette, sa langue et ses testicules coupées. Selon des sources sur place, Méthode Nizigama ne faisait partie d'aucune formation politique. Selon les mêmes sources, la victime était restée avec le travailleur domestique mais ce dernier était déjà parti lors de la découverte de ce cadavre dans la maison. Avant de prendre le large, les auteurs du crime ont également enlevé à la victime une plaque vissée qui était dans l'une de ces jambes.

Une femme et une mineure tuées en commune Gashoho, province Muyinga

En date du 17 décembre 2021, vers 21 heures, au site des déplacés situé sur la colline Muzingi, zone Gisanze, commune Gashoho, province Karuzi, Jeanine Kabagabigwa et sa fille Liesse, âgée de 5 ans ont été tuées à coups de couteaux à leur domicile par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, le motif du double meurtre n'est pas encore connu. La victime séparée avec son conjoint vivait avec ses deux enfants dont l'un a été tué avec sa mère. Selon les mêmes sources, trois personnes dont Pascal Macumi, Séraphine Ndayisenga et un prénommé Jean Paul ont été appréhendés par la police pour des raisons d'enquête.

III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE

Une femme tuée en commune et province Kayanza

En date du 14 décembre 2021, dans l'après-midi, sur la colline Nyabikaranga, zone Kabuye de la commune et province Kayanza, une femme octogénaire est morte tuée, lapidée par ses voisins, accusée de sorcellerie. Selon des sources sur place, la victime a été trouvée chez le domicile d'un voisin prénommé Jean Marie avec un sachet rempli de gris-gris, avant

d'être tuée à jets de pierre. L'administrateur de la commune Kayanza, Gilbert Nyandwi indique que les présumés coupables de cette tuerie ont pris le large après l'acte mais qu'ils sont toujours recherchés afin qu'ils soient traduits en justice. Il appelle la population de cette commune à couper court avec la justice populaire mais plutôt de faire recours aux instances judiciaires.

III.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Une fille morte en commune et province Bururi

Dans l'avant midi du 17 décembre 2021, sur la sous-colline Muyogoro, colline Rushemeza, zone Muzenga, commune et province Bururi, Honorine Nsavyimana souffrant de la malaria cérébrale est morte après avoir subi des prières de deux semaines à l'église pentecôte de Kibangu sur la colline RusHEMEZA. Selon des sources sur place, la victime a été amené par le nommé Ndimubandi, pasteur de l'Eglise Pentecôte de Kibangu en collaboration avec le Simbatohana de la même Eglise. Selon les mêmes sources, cette victime a été enfermée à cette Eglise et ont commencé à bruler son chapelet avant de continuer leurs prières.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Rutovu, province Bururi

En date du 16 décembre 2021 vers 13 heures, un enfant du nom d'Héritier Irangabiye, âgé de 2 ans et 6 mois, a été retrouvé mort près d'une rivière située à 700 mètres de son domicile situé sur la colline Gitobo, zone Muhweza, commune Rutovu, province Bururi. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes montrant qu'elle avait été éborgnée. Selon les mêmes sources, la victime était restée à la maison au moment où sa mère était allée aux champs. Quatre personnes dont trois sont de la famille de la victime ont été arrêtées pour des raisons d'enquête et le corps de la victime a été conduit à l'hôpital Rutovu.

Une personne morte suite aux glissements de terrain en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 15 décembre 2021, sur la colline Kivuvu, commune Kabarore, province Kayanza, Silas Sibomana, âgé de 35 ans est mort asphyxié dans une fosse de minerais. Selon des sources sur place, il a été victime d'un accident de glissement du terrain quand il était descendu dans le sous-sol pour extraire des minerais dans l'un des centres d'extraction du colombo tantalite.

Une personne morte en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 16 décembre 2021, sur la colline Gasaba, zone Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba, un coup de tonnerre a causé la mort de Jackson Irankunda, écolier de la 1^{ère} année à l'ECOFO Gasaba. Selon des sources sur place, le même phé-

nomène s'était passé à l'ECOFO Gasange de la zone Kazirabageni de la même commune au cours de l'année scolaire 2018-2019 qui a emporté la vie de 4 enfants. A cette époque, les parents avaient suggéré qu'on installe des paratonnerres sur tous les établissements scolaires pour la protection des élèves mais la DPE Makamba n'avait pas réagi.

Un homme blessé par sa femme en commune Gisuru, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 décembre 2021 indique qu'en date du 12 décembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Kireka, zone et commune Gisuru, province Ruyigi, Immaculée Ciza a mordu une partie de l'oreille de son mari, Ernest Ndikumana ainsi que l'index qui a été coupé sur le champ. Selon des sources sur place, le conflit foncier est à l'origine de cet incident suite à une propriété se trouvant sur la colline de Munyinya plus précisément dans une localité dénommée Ku Rutonde, vendue par Ernest sans le consentement de sa femme. Selon les mêmes sources, la présumée auteure a été conduite par des Imbonerakure, juste après l'incident, au cachot de la police de Gisuru tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Gisuru.

Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune et province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 décembre 2021 indique qu'en date du 11 décembre 2021, vers 20 heures, sur la colline Nyanzuzi, zone Gitaba, commune et province Rutana, un nommé Ndayishimiye, membre du parti CNDD-FDD et représentant communal des Imbonerakure, a été attaqué par des gens non identifiés armés de fusil lorsqu'il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, la victime a essuyé des tirs qui l'ont touché au niveau du ventre et des jambes et a été conduite à l'hôpital de Rutana pour des soins médicaux.

Quatre personnes blessées dans une attaque à main armée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 décembre 2021 indique qu'en date du 12 décembre 2021, sur la colline et zone Gatete, commune et province Rumonge, des gens non identifiés à main armée ont blessé par balles Suzanne Bapfumukeko, âgé de 60 ans, Emmanuel Ndayisaba, âgé de 25 ans, Ayisetu Nshimirimana, âgé de 13 ans et Clairia Kezimana âgé de 9 ans à leur domicile.

Selon des sources sur place, elles ont été évacuées vers l'hôpital Rumonge puis transférés à l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura.

IV. DE LA GESTION DE LA COVID-19

La situation de la Covid-19 au Burundi prend des allures inquiétantes aussi bien à Bujumbura que dans certaines provinces du pays.

En guise d'illustration, en date du 12 décembre 2021, l'Inspecteur General de la Police Nationale a sorti une correspondance portant sur des instructions sur la Covid-19. Dans cette note, il constate que suite à un relâchement de la population par rapport aux mesures de lutte contre ce fléau, des cas de Covid-19 ont sensiblement augmenté et recommande en conséquence la police de mettre en place un dispositif y relatif ainsi que de punir les contrevenants.

Egalement, en date du 16 décembre 2021, la direction de l'Hôpital Militaire de Kamenge a procédé au réaménagement momentané du système de travail dû à un nombre important des membres du personnel testés positifs à la Covid-19.

De surcroit, dans la semaine du 13 au 19 décembre 2021, à l'hôpital d'Ijenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, sur 41 personnes testées à la Covid-19, trente et 31 personnes ont été testées positives au Covid-19 à cet hôpital.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la

pandémie de la Covid-19, à la gouvernance, aux faits sécuritaires ayant causé des morts et des blessés dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.